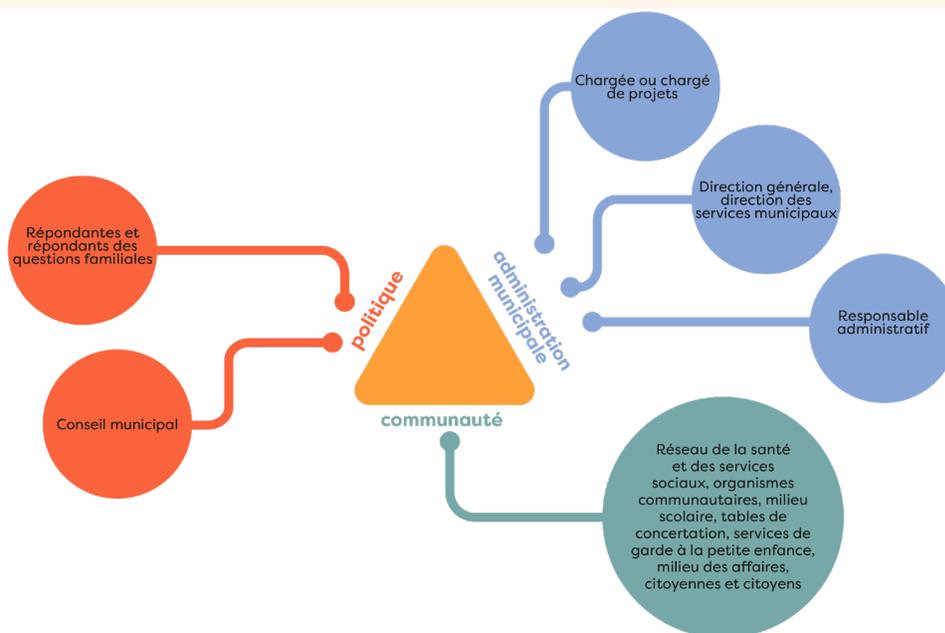


LES ACTRICES ET ACTEURS

La réalisation d'une démarche PFM implique de faire appel à un ensemble d'actrices et d'acteurs présents dans la communauté que l'on peut regrouper selon trois grandes catégories : **politique**, **administration municipale** et **communauté**. C'est l'apport combiné de ces trois grands groupes qui permet à la PFM de devenir un levier collectif représentatif des multiples enjeux touchant la vie familiale.



RQF

Dès le début de la démarche PFM, une personne élue responsable des questions familiales (RQF) doit être nommée par résolution du conseil. Cette personne sera appelée à agir à titre de leader du dossier et porteur des enjeux touchant les familles au sein du conseil municipal.

Principaux rôles

- o Présider le comité de pilotage.
- o Assumer le leadership de la démarche.
- o Assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal.
- o Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les actrices et les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble dans le cadre de la démarche (conseil municipal, services municipaux, organismes et réseaux du milieu).

Une fois la politique et son plan d'action adoptés, la présence de la personne élue RQF sera essentielle pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la PFM.



Modèles de résolution (à venir).



Pour une démarche mixte (PFM et MADA), il est souhaitable de confier la responsabilité des deux volets à la même personne élue.

MRC

Les responsables des questions familiales (RQF) : un leadership partagé

- o **La MRC** (conseil des mairesses et des maires) doit nommer, par résolution, une mairesse ou un maire qui portera le titre de RQF. Cette personne aura comme principaux rôles de :
 - o Présider le comité de pilotage.
 - o Assumer le leadership de la démarche au sein du conseil des mairesses et des maires de la MRC.
- o **Chaque municipalité participante** devra également nommer, par résolution du conseil municipal, une personne élue RQF. Les principaux rôles de cette personne seront de :
 - o Présider le comité local.
 - o Assumer le leadership de la démarche au sein de la municipalité.
 - o Assurer le lien et la circulation de l'information entre le comité de pilotage, le comité local et le conseil municipal.
 - o Assurer le lien entre la municipalité et les organismes communautaires locaux qui œuvrent auprès des familles.

Conseil municipal

Principaux rôles

- o Valider et adopter la PFM et son plan d'action.
- o Attribuer les budgets nécessaires à la réalisation des actions.

Responsable administratif

Principaux rôles

- o Coordonner la démarche.
- o Assurer le suivi budgétaire de la démarche.
- o Voir au respect des conditions de l'entente conclue avec le ministère de la Famille.
- o Assurer le lien entre le comité de pilotage, les directions et les services municipaux.

Si vous prenez la décision de confier la charge de projet à la personne responsable au plan administratif, n'oubliez pas de prévoir suffisamment de temps à son horaire pour lui permettre de cumuler les rôles.

Une fois la politique et son plan d'action adoptés, la présence de la personne responsable au plan administratif sera essentielle pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la PFM.

MRC

La personne responsable au plan administratif ainsi que la chargée ou le chargé de projet : centraliser la coordination.

- o Ces deux personnes relèvent de la MRC et ont pour principal mandat de coordonner la démarche et d'apporter un soutien aux municipalités impliquées.
- o Il est important de faire adopter une résolution qui leur procure un mandat clair et reconnu par l'ensemble des actrices et des acteurs de la démarche.

Bien que la responsabilité administrative de la démarche relève de la MRC, cela ne doit pas empêcher les responsables administratifs de chaque municipalité participante d'être impliqués dans la démarche au niveau local.

Direction générale, directions des services municipaux

Principaux rôles

- o Donner son appui à la démarche et assurer l'adhésion de l'appareil municipal.
- o Collaborer à l'identification et à la validation des enjeux et des actions.
- o Contribuer à l'identification des sources de financement pour la réalisation des actions.

Chargée ou chargé de projets

Principaux rôles

- o Coordonner et assurer le bon déroulement de la démarche.
- o Réaliser les tâches inhérentes à la démarche (ex.: préparation des rencontres, rédaction de rapports, de la politique et du plan d'action).
- o Préparer et co-animer (avec la personne élue RQF) les rencontres du comité de pilotage.
- o Faciliter les liens et la circulation de l'information entre les personnes appelées à se concerter et à agir ensemble dans le cadre de la démarche.

Si vous prenez la décision de confier la charge de projet à la personne responsable au plan administratif, n'oubliez pas de prévoir suffisamment de temps à son horaire pour lui permettre de cumuler les rôles.



À la recherche d'une chargée ou d'un chargé de projet (à venir).

Réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, milieu scolaire, tables de concertation, services de garde à la petite enfance, milieu des affaires, citoyennes et citoyens

Principaux rôles

- o Contribuer aux réflexions.
- o Témoigner des réalités et des besoins des familles.
- o Mobiliser les actrices et les acteurs de leur réseau.
- o Collaborer aux activités de consultation.
- o Participer à la réalisation d'actions du plan d'action.

MRC

Dans le cadre d'une démarche MRC, certaines organisations ayant une portée régionale seront invitées à se joindre à la démarche :

- o Centres de services scolaires;
- o Organismes communautaires à portée régionale;
- o Réseaux de transport;
- o OMH;
- o Etc.